TRÉMÉVEN

- Enquête de l'an 12
- chapelle 1813
- Etat des Biens 1814

Réponse aux questions de Messieurs les Vicaires Généraux du Diocese de Quimper adresées aux curés & Desservants du Dit Diocèse

La Succursale de Frémesven dépendante de Quimperlé

1° a pour patron St. Méen, Mevennus, abbé.

2° il y a dans Succursale sept cent vingt ames et quatre cent soixante douze Communions.

3° avant la revolution il y avait deux, mais hélas ! quoique le nouveau desservant soit dans ses soixante & onze ans, il n'y a pas desperance davoir dautre sitôt.

4° je n'en connais pas encore, Mr. le Curé de Quimperlé repondra bien a cette question

5° voyant la grande disette de Confreres, je ne peu desirer e actuellement aucun ....

6° je m'appel jacques Galliot fils de jean & de jacquette fraval, né & Baptisé a plusulien (Eactu aux côtes-du-nord) le cinq décembre mil sept cent trente trois, & ai reçu les Ordres de prêtrise par les mains de Mgr de Farcy a pâque, ou Samedy de la passition l'an soixante deux, 1762

7° .....

8° dans cette Commune il n'y a qu'une chapelle dévote ditte Loquyvie, qui est descente & bien apartie, mais qui n'est qu'a un bon quart de lieue de la Succursale

cette chapelle a été vendue a 5 individues dont il n'y a
qu'un qui ait resitié sa part a la paroisse ou Succursale
& y a achepté Calice & ornement, mais je ne sais
comment m'arranger avec les autres quatre ... il est a esperer que ...

90 il n'y a ni chapelle domestique ni oratoire.

Trémévez

Quimperlé 19 mars 1813.

Monsieur

j'ai l'honneur de vous saluer et de vous dire que sur la paroisse de Trémévez il n'y a qu'une seule chapelle, nommée la chapelle de Saint Yvi, appartenant à la commune et absolument nécessaire au culte. veuillez agréer l'hommage des dames de retraite et croyez pour la vie à l'affection que vous a vouée,

Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. Baron de Pervant de Trémévez

Monseigneur

J'ai l'honneur de faire remettre à votre grandeur les renseignemens qu'elle me demande touchant l'etat des biens de la fabrique de la paroisse de Trémévern. Cet etat est de l'autre part. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir agréer les hommages de celui qui a l'honneur d'être,

De votre grandeur,

Le très humble et très obéissant Serviteur, Balcon prêtre

à quimperlé 22 Juin 1814

etat Des biens de la fabrique de trémévern

Trémévern	un champ d'un journal de terre chaude	Maisons	valeur capitale	produit annuel	restes restituées	rentes par legs et donations	rentes de fondations	Charges	revenu net	observation
			200 frs	loué 9 frs par an						
		rien						à la charge de faire 4 services et de dire 4 messes.		ces différentes rentes de fondations sont insuffisantes
					rien	rien	une fondation de 48 frs de rente constituée	à la charge de faire un service et de dire une messe le 1er lundi de chaque mois toute l'année	rien	selon le tarif actuel. ne servit il pas possible de les réduire ?
							une fondation de 18 frs 15 s de rente constituée	à la charge d'entretenir la lampe et de faire 2 services et dire 2 messes par an		
							une fondation de 3 frs rente constituée	à la charge de faire un service et de dire une messe par an		
							une fondation de deux frs 5 s de rentes	à la charge de faire un service et de dire une messe par an		